

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 9 SEPTEMBRE 2020 À 20h15

PROCES-VERBAL No 370

Présents	Mmes Christine HUTIN, Émilienne HUTIN ZUMBACH, Marie-Pierre JAQUIER, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Raphaël GENECAND, Julien GUYOT (président), Kevin POLTE, Gauthier RAUSIS, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ.
Excusé	M. Mathurin RAMU
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, maire et Laure BOVY, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 4 février 2020
- 2) Approbation du procès-verbal du 2 juin 2020
- 3) Communications et propositions du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications et propositions de la Mairie
- 5) Rapport de la commission Route du 28 janvier 2020 (anc. législ.)
- 6) Rapport de la commission Aménagement du 3 mars 2020 (anc. législ.)
- 7) Rapport de la commission Sociale du 9 mars 2020 (anc. législ.)
- 8) Rapport de la commission Sécurité du 9 juin 2020
- 9) Rapport de la commission Sécurité du 25 août 2020
- 10) Rapport de la commission Développement durable du 10 juin 2020
- 11) Rapport de la commission Développement durable du 19 août 2020
- 12) Rapport de la commission Urbanisme du 11 juin 2020
- 13) Rapport de la commission Urbanisme du 17 août 2020
- 14) Rapport de la commission Sociale du 15 juin 2020
- 15) Rapport de la commission Entretien du 16 juin 2020
- 16) Rapport de la commission Communication du 17 juin 2020
- 17) Rapport de la commission Enfance du 18 juin 2020
- 18) Rapport de la commission Enfance du 22 juillet 2020
- 19) Rapport de la commission Finances du 22 juin 2020
- 20) Délibérations :
 - a. Rampe de Challex – gare CFF
 - b. Nomination des membres du Conseil de fondation de la « Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées », par les Conseils municipaux des trois communes
 - c. Plan de site Dardagny
- 21) Point de situation sur les dossiers en cours
- 22) Propositions individuelles

Le président ouvre la séance à 20h15. Il rappelle au public qu'il n'a pas le droit de se manifester durant la séance. Il excuse également Mathurin Ramu qui ne sera pas présent ce soir. Enfin, il présente M. Gérard-Philippe Riedi, qui est le procès-verbaliste du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal du 4 février 2020

- **Mme Hutin Zumbach** indique que, en page 2429, au point 3, il faut mettre « M. Duchêne voulait surtout annuler ces deux chemins [...] » au lieu de « M. Duchêne voulait surtout d'annuler ces deux chemins [...] ».

- **Mme Schlipf** note qu'il est indiqué, dans le procès-verbal, que la commune a reçu un avis défavorable du canton concernant le parking de La Plaine et qu'elle a jusqu'au 3 mars pour mettre le projet en conformité. Elle aimerait savoir quelle est la situation aujourd'hui.

Mme Zoller explique que la commune a eu un premier délai supplémentaire jusqu'au 5 mai 2020 pour l'étude Citec sur le stationnement. Ensuite, elle a eu un délai lié au COVID. Enfin, des demandes complémentaires ont été faites pour avoir un relevé d'altimétrie et un relevé d'infiltration des eaux avec un délai jusqu'au 30 septembre 2020. Le premier relevé a déjà été réalisé et le second sera fait cette semaine. Ensuite, l'exécutif pourra transmettre au canton les éléments qu'il a demandés.

- **Le président** rappelle qu'il est de bon sens de s'abstenir lors du vote d'approbation d'un procès-verbal quand un conseiller municipal était absent de la séance concernée, mais il n'y a pas d'obligation.

Le procès-verbal du 4 février 2020 est approuvé par 5 voix pour et 8 abstentions.

2. Approbation du procès-verbal du 2 juin 2020

Le procès-verbal du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

3. Communication du bureau du Conseil municipal

Le président indique qu'il n'y a pas de communication du Bureau.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** signale que les conseillers municipaux ont reçu, à leur place, un jeu de l'oie artisanal sur le thème de la commune de Dardagny. Il a été fabriqué par Pernette Gaulis que Mme Zoller remercie pour ce joli clin d'œil.
- **Mme Zoller** note que les conseillers municipaux commencent leur première séance avec un très long ordre du jour. Il faut toutefois savoir que Dardagny n'est pas la seule commune à être dans ce cas. Le confinement a arrêté toute activité politique et le prédécesseur de Mme Zoller n'a pas souhaité organiser une séance extraordinaire du Conseil municipal qui aurait permis la validation du procès-verbal du Conseil municipal et des rapports de commission ainsi que de faire voter les délibérations qui ont été présentées aux conseillers municipaux, mercredi dernier, et, plus particulièrement, la délibération sur le plan de site. Il est vrai qu'il aurait été plus simple pour les précédents conseillers municipaux de voter celle-ci puisqu'ils avaient largement suivi le dossier.

Il faut savoir que la commune n'a appris qu'à fin août l'obligation formelle de faire voter les procès-verbaux de la précédente législature. En effet, jusqu'au 25 août, lorsqu'il a reçu Monsieur Apotheloz, l'exécutif pensait qu'ils étaient adoptés de facto par le biais de l'article 48, lettre m de la LAC, mais ce n'est pas finalement pas possible. Cela a donc conduit à ajouter quelques séances de commission ainsi que plusieurs points à l'ordre du jour de la séance actuelle. En effet, si l'exécutif avait su cela avant, il aurait transmis aux conseillers municipaux les procès-verbaux de commission qui résumaient l'état des travaux du Conseil municipal avant l'arrêt lié au COVID. Cela aurait aussi permis de commencer les travaux de la rampe liant la route de Challex à la gare parce que la commune a reçu l'autorisation du canton au début août. Toutefois, avec le report de vote de la délibération, les travaux ne pourront pas commencer avant la fin du délai référendaire, à fin octobre, si la délibération est acceptée ce soir.

Une délibération qui n'a pas été mise à l'ordre du jour, aujourd'hui, est celle qui va porter sur la partie communale des travaux du chemin du Rail et la réfection du carrefour de La Plaine. Elle sera présentée aux conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Les travaux ne devant commencer qu'au mois de mars 2021, il sera encore possible de voter cette délibération le mois prochain, voire en novembre.

- La commune a été honorée de recevoir le Conseil d'État in corpore, pour son séminaire au vert, ainsi qu'un très grand nombre de députés du Grand Conseil pour leur course d'école. De mémoire de conseillers d'État, ils n'ont pas connaissance que le Conseil d'État et le Grand Conseil soient venus sur la même commune dans un intervalle si bref.
- Au niveau des travaux en cours, la mezzanine du parascolaire n'est plus fermée depuis la rentrée scolaire. Les enfants risquent d'avoir chaud à cet endroit, mais il n'y a, au moins, plus de bruit avec la salle polyvalente.
- La zone de loisirs à La Plaine est en cours de finalisation. Les jeux et le grill ne seront toutefois installés qu'après le Jeûne genevois.
- Pour la fontaine sur la Donzelle, il faut savoir que c'est en cours avec les SIG.
- En ce qui concerne le stade du Moulin, le chantier est dans les temps et les coûts sont maîtrisés malgré quelques surcoûts liés au COVID. Il a en effet fallu prendre un ingénieur COVID pour définir les mesures à prendre et réaliser les contrôles nécessaires.
- Pour le parking CFF, la commune a encore un délai au 30 septembre 2020, mais les rapports sont prêts. Par ailleurs, il avait été dit que la commune recevrait Fr. 70'000.- pour la démolition du parking, mais ce n'est pas vrai. En consultant précisément les conventions, on voit que la commune recevra Fr. 16'000.- pour finaliser les travaux de la rampe sur la parcelle des CFF, c'est-à-dire pour installer les deux lampadaires manquants et poser le revêtement faisant le lien avec l'arrêt des TPG. Pour la remise en état du parking, cela sera un montant de Fr. 54'000.- duquel il faudra déduire tout ce qui aura été investi pour les travaux d'altimétrie, de géométrie, etc. **Mme Zoller** indique que les conventions vont être signées. De toute façon, à ce stade, la commune n'a plus vraiment le choix de revenir en arrière étant donné que les travaux du parking sont terminés et que les machines ne sont plus sur place. L'exécutif espère en tout cas obtenir l'autorisation pour le parking.
- Pour la rentrée scolaire, le nombre d'enfants est le même qu'en 2019 à un ou deux enfants près. Il y a bien eu la séparation des deux restaurants scolaires. Les élèves de l'école de Russin restent ainsi à Russin et ceux des écoles de La Plaine et Dardagny viennent à la salle polyvalente. Il y a ainsi un peu moins d'enfants dans le foyer puisqu'un peu moins d'une trentaine d'enfants restent à Russin. Au total, au restaurant scolaire, il y a 135 enfants, cette année, contre 127 l'année dernière. On se rend également compte qu'il y a beaucoup plus d'enfants qui restent à plein temps au restaurant scolaire.
- À la crèche, 32 enfants sont inscrits pour 20 places. On se rend également compte que la présence d'enfants à besoins particuliers devient plus systématique. La crèche accueille ainsi 3 enfants qui ont des besoins supplémentaires. Pour autant, il n'y aura pas de personnel supplémentaire parce que la crèche a une stagiaire et qu'elle a pris une apprentie pour la rentrée. On se rend toutefois compte qu'il y a entre 5 et 10 % des enfants qui ont des besoins spécifiques, ce qui est énorme. **Mme Zoller** ajoute qu'il y a 9 nouveaux enfants. 8 de Russin pour 4,2 places et 24 de Dardagny pour 14,4 places. La crèche est pleine à 100 % les lundis, mardis et jeudis, à 95 % les mercredis et à 90 % les vendredis. Cela donne un taux de remplissage moyen de 97 %, ce qui est un très bon taux.

Mme Hutin Zumbach aimerait savoir à quoi correspondent ces besoins spécifiques.

Mme Zoller répond que cela peut être des symptômes autistiques, des problèmes de logopédie ou d'autres problèmes. Des enfants doivent par exemple être encadrés parce qu'ils ne le sont pas bien dans le cadre familial et le service santé de la jeunesse demande de les prendre en compte pour les sortir du cadre familial.

- **Mme Zoller** relève que la petite maison à côté de la gare est un peu laissée à l'abandon dans sa moitié côté soleil levant. L'exécutif a ainsi souhaité entrer en contact avec les CFF pour voir s'il était possible de l'acheter ou de la louer. Si les CFF entrent en matière, les commissions concernées

seront sollicitées pour développer un projet, par exemple mettre en œuvre un projet d'exposition ou de rencontre, dans ce local.

M. Genecand demande si les toilettes sont en service à la gare de La Plaine.

Mme Zoller confirme qu'ils sont en service, mais ils sont réservés aux conducteurs des CFF et des TPG. Effectivement, si un achat ou une location pouvait être envisagé, les toilettes resteraient, mais a priori ils ne seraient pas publics.

- **Mme Bovy** annonce que, sur son budget de fonctionnement, l'exécutif a accordé un don de Fr. 1'500.- au Liban.
- L'association Maison du Mandement, qui occupait les locaux de Bois-Gentil, est dissoute. Le bail étant au nom de la commune, l'exécutif veille à ce que les locaux soient éventuellement occupés en attendant que la commission sociale ou une autre commission présente un projet pour ces locaux. Pour l'instant, l'exécutif n'a pas l'intention de s'en défaire.
- Eco21 est un programme des SIG ayant pour objectif d'inciter les propriétaires immobiliers, les entreprises et les entités publiques à mettre en œuvre des actions visant à réduire leur consommation d'énergie. Les SIG ont proposé aux communes de signer un contrat Eco21 pour collectivités, ce que la commune de Dardagny a fait au mois de novembre 2019. Dans ce cadre, les SIG ont approché la commune pour savoir si elle était d'accord de participer comme commune pilote à l'établissement d'un outil informatique qui serait mis en œuvre par l'État et les SIG et qui permettrait à toutes les communes d'établir un bilan carbone de leurs installations, de leurs bâtiments (patrimoine financier et administratif). Genève, Lancy, Onex et Collex-Bossy sont les premières communes à participer au projet pilote auquel Dardagny a accepté de se joindre. **Mme Bovy** explique que ce qui intéressait l'État et les SIG, c'est le statut de commune rurale de Dardagny avec des activités spécifiques de viticulture et d'agriculture. La commune participe ainsi à la récolte des données nécessaires et, à la fin de l'étude, les coûts seront pris en charge par l'État de Genève étant donné que Dardagny participe en tant que commune pilote.

5. Approbation du rapport de la commission Routes du 28 janvier 2020 (ancienne législature)

Mme Vanoncini comprend que les habitants avaient un parking non officiel à Essertines et que la commission a dit qu'elle leur apporterait un soutien s'il devait y avoir un problème avec l'État. **Mme Vanoncini** n'est toutefois pas à l'aise avec l'idée de soutenir quelque chose qui n'est pas légal à moins qu'elle ne comprenne pas bien ce point.

Mme Hutin Zumbach explique que ce parking avait été fait sur une parcelle privée en zone agricole et qu'il a existé durant un certain nombre d'années. Dès lors que les propriétaires ont demandé une autorisation pour intervenir sur la maison, l'État a réalisé que ce parking existait et leur a demandé de le démolir pour obtenir cette autorisation. C'est ce qui a été fait, si ce n'est que les voitures sont maintenant garées n'importe où à Essertines et que cela pose des problèmes pour le passage des véhicules agricoles.

Les habitants avaient ainsi demandé un soutien de la commune pour dire à l'État qu'ils avaient besoin de cet espace, ce qui n'a pas réellement été fait. Du coup, ils ont interpellé la commune qui a renvoyé cela en commission. Après discussion, la commission voulait faire passer le message indiquant le besoin d'un espace pour stationner ces voitures plutôt que les voir stationnées n'importe où dans le village. Toutefois, réussir à déclasser un espace qui est en zone agricole et qui n'appartient pas à la commune est quelque chose de très compliqué, mais c'est une nécessité. Les habitants ont dit qu'ils allaient refaire quelque chose de manière plus légère pour éviter les problématiques de parking. En parallèle, comme cela est précisé dans le rapport, la commune sollicite l'étude Citec pour voir comment améliorer la problématique des parkings sur toute la commune. La commission était d'avis qu'il fallait trouver une solution. Celle-ci est simple et facile. Effectivement, ce n'est pas une situation idéale, mais en même temps la pression faite par l'État n'était pas non plus terrible. La commission s'est dit qu'elle allait être derrière pour essayer de trouver

une solution. Dans un premier temps, c'est peut-être une solution qui n'est pas tout à fait légale, mais le but est d'arriver à quelque chose qui fonctionne. Maintenant, l'étude Citec est arrivée et on va pouvoir avancer. Ensuite, il va falloir essayer d'entrer en discussion et de trouver des solutions.

Le rapport de la commission Routes du 28 janvier 2020 (ancienne législature) est approuvé par 5 voix pour et 8 abstentions.

6. Approbation du rapport de la commission Aménagement du 3 mars 2020 (ancienne législature)

Mme Zoller précise que les « boulets » mentionnés dans le rapport sont en fait des galets.

Le rapport de la commission Aménagement du 3 mars 2020 (ancienne législature) est approuvé par 4 voix pour et 9 abstentions.

7. Approbation du rapport de la commission Sociale du 9 mars 2020 (ancienne législature)

Mme Hutin Zumbach s'interroge par rapport à la somme qui devait être versée à la troupe de cirque de l'école Steiner pour le spectacle de cirque qui a eu lieu à l'occasion du repas des aînés. Comme tout s'est arrêté au printemps, elle aimerait savoir si cela a été fait.

M. Wyss va se renseigner.

Le rapport de la commission Sociale du 9 mars 2020 (ancienne législature) est approuvé par 5 voix pour et 8 abstentions

8. Approbation du rapport de la commission sécurité du 9 juin 2020

Mme Vanoncini n'a pas reçu le tableau mentionné au point 3. Elle demande s'il serait possible de l'obtenir.

M. Todesco répond que ce tableau figure, sauf erreur, sur CMNET. Il s'agit juste d'un tableau récapitulatif de ce que la commission a pensé mettre dans son cahier des charges. Au final, on constate que, plus on y ajoute des éléments, moins cela correspond vraiment. Ce tableau sera donc évolutif.

Le rapport de la commission sécurité du 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

9. Approbation du rapport de la commission Sécurité du 25 août 2020

Mme Hutin Zumbach n'a pas compris, au point 2, ce qu'amenait l'intervention de M. Lateo.

M. Todesco explique que c'était une discussion sur le fond, notamment sur la base légale. Il faut en effet savoir que ce qui concerne l'assurance incendie pour les bâtiments n'est pas obligatoire à Genève contrairement à d'autres cantons. Par exemple, à Neuchâtel, c'est un organisme cantonal qui vient évaluer les bâtiments et les infrastructures et qui donne le montant de la cotisation à payer. La commission se demandait comment cela se passe à Genève et M. Bodenmann, qui a des connaissances, s'est renseigné à ce sujet. M. Lateo, qui est responsable du parc immobilier de la CPEG, a ainsi pu donner un début de réponse à la commission. Dans le même temps, la commission s'est rapprochée d'un organisme, Ecoservice, qui a validé la sécurité de la mezzanine à la salle polyvalente et qui est à même de faire un audit de tous les bâtiments de la commune.

M. Rausis constate qu'il est question, au point 7, d'installer deux panneaux d'interdiction de stationnement sur le chemin de la Côte. Il aimerait savoir à quel endroit il est prévu de les installer.

M. Todesco indique que des voitures ont pris l'habitude de stationner en bas du chemin de la Côte

avant le pont, or M. Vuissoz ne peut pas les amender dans la montée parce qu'il n'y a pas de panneau stipulant l'interdiction de stationner. Après discussion, la décision a été prise d'installer deux panneaux, mais, finalement, il s'avère qu'il n'y en aurait qu'un seul à mettre.

M. Rausis comprend qu'il y aura un panneau d'interdiction de circuler en descendant le chemin de la Côte avant le pont et un autre après le pont.

M. Todesco précise qu'il y a déjà un panneau de l'autre côté du pont, mais un autre serait effectivement ajouté avant le pont.

Mme Hutin Zumbach demande si la commune doit demander l'aval au canton même s'il s'agit d'une route communale.

M. Todesco confirme que l'exécutif doit faire une demande à l'État. Une fois l'autorisation donnée, la commune pourra faire la pose du panneau.

Mme Vanoncini constate que plusieurs devis ont été ou vont être demandés. Elle aimerait savoir s'il y a un montant minimum à partir duquel deux devis sont demandés. Elle est en effet surprise de voir qu'il n'y a qu'un devis et qu'il est validé.

M. Todesco explique qu'il y a des aspects très spécifiques. Par exemple, il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui sont agréées pour poser des panneaux de signalisation. Il en existe une à Neuchâtel, mais on peut se demander s'il est judicieux de la retenir alors que l'entreprise Signal est basée à Carouge et qu'il s'agit d'un montant de Fr. 4'366,15 pour 4 panneaux. Concernant l'extension de la clôture, pour laquelle un devis à Fr. 800.- a été fait, un deuxième devis a été demandé, mais il n'est pas encore arrivé. Concernant Ecoservice, avant d'aller plus loin et d'embêter des entreprises en leur demandant un devis, ce qui leur prend quand même du temps, il a semblé judicieux de demander un devis à une entreprise qui connaît déjà la commune. C'est la raison pour laquelle la recherche n'est pas allée plus loin en l'état.

Mme Zoller fait remarquer que, dans le cadre du système de contrôle interne, on définit, au sein de l'administration, le montant minimum à partir duquel trois devis sont exigés (on n'arriverait pas à trancher avec seulement deux devis dont les prix divergeraient). Ce montant est de Fr. 10'000.- parce qu'il y a des montants sur lesquels il faut pouvoir réagir très vite sans attendre trois devis et l'éventuelle décision d'une commission.

Mme Vanoncini demande si des estimations ont été faites par rapport aux équipements et à la formation BLS-AED.

M. Todesco signale que, pour le coût de Fr. 4'000.- de l'équipement, ce sont les précédents achats de la commune qui ont été pris comme référence. Cela permet d'avoir un ordre de prix pour l'année prochaine. Pour la formation, c'est également un ordre de prix.

Mme Zoller ajoute que ce matériel nécessite aussi de l'entretien. Il est ainsi plus intéressant d'avoir le même matériel sur toute la commune pour permettre d'homogénéiser les entretiens alors qu'il n'y a pas un nombre énorme d'entreprises qui fournissent des défibrillateurs. Les prix sont effectivement ceux transmis par la société qui a déjà fourni les deux premiers défibrillateurs à la commune et qui doit fournir le troisième qui a été budgété pour 2020.

Mme Vanoncini note qu'il est question de former les employés communaux et les enseignants, mais elle se demande si ce n'est pas au sein du DIP que les enseignants devraient recevoir ce genre de formation.

M. Todesco répond qu'ils espèrent que les enseignants sont formés à cela directement par le DIP, mais c'est un point qu'il faut encore approfondir. Il sait, en tout cas, que de plus en plus d'entreprises forment leur personnel pour cela.

Mme Zoller confirme que ce n'est clairement pas à la commune de prendre en charge les formations liées aux enseignants. La commune peut écrire au DIP de leur suggérer de profiter de la formation qu'elle ferait, mais ce n'est pas à elle de prendre en charge ces frais.

Mme Vanoncini a déjà suivi ces formations à deux reprises. Il faut savoir que, si elle n'est pas répétée de manière régulière, elle est inutile. Dès lors, elle aimerait savoir s'il est prévu d'organiser cette formation régulièrement.

M. Todesco indique que, pour que le massage cardiaque soit valable, il faut effectivement valider le cours tous les deux ans. Le but est que les gens soient aptes à utiliser l'appareil et il faudra effectivement faire une piqûre de rappel tous les deux ans.

Mme Vanoncini constate qu'il est proposé, dans les divers du rapport, d'installer un miroir à la route de Challex n°12. Elle aimerait savoir si cela relève du domaine privé ou du domaine communal.

Mme Zoller pense que cela doit se référer à la sortie du parking. Il faut savoir qu'il existait déjà un miroir avant la réfection de la route de Challex. La commune a donc écrit à la régie qui dit ne rien savoir à ce sujet. Normalement, ces panneaux ont un numéro et l'État devrait être en mesure de donner des informations à ce sujet. Toutefois, les choses tournent un peu en rond pour le moment. Pour répondre à Mme Vanoncini, il s'agit du domaine privé et il faut savoir que les miroirs sur le domaine privé sont pris en charge par les privés. Dans ce cas, c'est un peu différent puisque c'est un miroir qui a été supprimé dans le cadre des travaux et que l'État aurait dû remettre.

M. Genecand demande à qui il faut écrire vu que cela concerne le domaine privé.

Mme Zoller estime que cela ne vaut pas la peine d'écrire à nouveau. L'exécutif est déjà sur ce dossier.

Le rapport de la commission Sécurité du 25 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

10. Approbation du rapport de la commission Développement durable du 10 juin 2020

Mme Monney comprend que M. Ramu est venu avec cette idée de la monnaie Léman. Toutefois, dans le rapport que le Conseil municipal va traiter ensuite, il semble plutôt réfractaire à cette idée. Elle aimerait donc avoir des précisions.

Mme Vanoncini explique que, la commission étant nouvelle, la discussion a porté sur les projets que la commission souhaitait proposer. Ainsi, tous les projets mentionnés sont pour l'heure éventuels. Monsieur Ramu a déjà expérimenté le Léman parce qu'il le propose à titre professionnel. C'est un dossier que la commission va évaluer, mais elle souhaite d'abord recevoir des représentants de l'association qui ont mis en place cette monnaie pour savoir s'il serait intéressant et pertinent de la promouvoir au sein de la commune.

Le rapport de la commission Développement durable du 10 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

11. Approbation du rapport de la commission Développement durable du 19 août 2020

Le rapport de la commission Développement durable du 19 août 2020 est approuvé à l'unanimité

12. Approbation du rapport de la commission Urbanisme du 11 juin 2020

Mme Vanoncini relève qu'il est question de Fr. 470'000.- dans ce rapport et de Fr. 530'000.- dans la délibération. Elle aimerait savoir où sont passés les Fr. 60'000.- de différence.

Mme Zoller fait savoir que l'exécutif lui-même a été surpris. Il faut savoir qu'il y a un estimatif datant de 6 décembre 2019 qui est de Fr. 461'362,64 et un devis général datant du 25 août 2020. Entre-temps, il y a eu des évolutions du projet de rampe. Des demandes complémentaires ont également été faites lors de la dépose de la demande d'autorisation, notamment par l'office cantonal de l'eau. Il y a également le projet paysager qui a été ajouté. Celui-ci a été décidé au 1^{er} trimestre, mais le devis estimatif était alors déjà fait. Il y a aussi toute la partie rajoutée de la finalisation du P+R des CFF (avec Fr. 10'000.- de candélabres). Il y a aussi une partie SIG qui n'était pas comprise et qui est aussi de Fr. 10'000.- de candélabres du côté de la route de Challex. Il y a enfin toute la partie des lumières sur la rampe, notamment avec les boîtiers SIG, pour Fr. 26'000.-. Ceci n'avait pas encore été évalué au mois de décembre. Ainsi, Fr. 68'300.- n'étaient pas compris dans l'estimatif. Pour les frais secondaires, ils étaient de Fr. 71'800.- et ils sont maintenant de Fr. 72'000.-. Enfin, pour la base de la construction, on était à Fr. 361'000.- dans l'estimatif et à Fr. 365'000.- lors du devis général. Tout cela explique où sont passés les Fr. 60'000.- de différence.

Mme Vanoncini aimerait savoir pourquoi installer un grill et quelle sera sa forme.

Mme Hutin Zumbach explique que c'est un grill assez haut pour éviter la problématique avec les enfants. La commission, qui avait discuté de cet espace loisirs, avait jugé intéressant de pouvoir proposer cela à la population. Il faut préciser que ce grill est fabriqué par un artisan genevois.

M. Todesco a vu qu'il y avait un souci avec les vestiaires du stade de La Plaine. Il aimerait savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Il se souvient également que la commission avait mandaté un architecte pour effectuer un suivi.

Mme Zoller signale que la commune avait mandaté Monsieur Tanari, mais il était hors contrat puisque la commune avait dépassé d'un peu moins de Fr. 10'000.- son contrat initial. Aujourd'hui, le suivi du stade est ainsi effectué par M. Vuissoz, Pierre-Yves Zumbach et Mme Zoller et des séances de maître d'ouvrage ont lieu tous les 15 jours. **Mme Zoller** a également discuté avec Monsieur Tanari concernant son mandat. Celui-ci est attentif aux deniers publics et à ne pas dilapider de l'argent à des mandataires. Il a confirmé que le projet était bien suivi à l'heure actuelle et que les personnes en présence étaient beaucoup plus critiques vis-à-vis des travaux effectués. Il ne voyait donc pas l'intérêt de suivre ce projet, mais il a dit rester à disposition s'il y a besoin. Il a également confirmé à Mme Zoller que la commune a un mandataire excellent. **Mme Zoller** doit dire que le dossier est suivi et qu'une attention particulière est portée aux deniers publics.

Concernant les vestiaires, une problématique s'est posée au moment de poser le radier. Il a été demandé si on souhaitait conserver un écoulement intérieur dans les vestiaires. **Mme Zoller** était favorable à cette proposition dans l'idée de pouvoir arroser les murs au jet. Il se trouve qu'il n'est pas du tout possible de le faire sur des murs en bois. Cela dit, il a quand même été décidé de conserver l'écoulement considérant qu'un vestiaire doit aussi être récuré de temps en temps et que, dans ce sens, avoir une grille au sein du vestiaire est quand même beaucoup plus intéressant.

Mme Zoller note que M. Vuissoz a également fait des remarques sur le toit végétalisé, mais elles étaient hors sujet étant donné que le projet était ficelé et que la délibération était votée. À l'heure actuelle, il n'est en effet pas question de remettre en cause la structure bois ni le toit végétalisé. Cela étant, les vestiaires seront très bien traités. Une machine sera achetée pour récurer les vestiaires et un règlement sera mis en place.

Mme Hutin Zumbach rappelle également que le toit végétalisé était une exigence de l'État.

Le rapport de la commission Urbanisme du 11 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

13. Approbation du rapport de la commission Urbanisme du 17 août 2020

M. Rausis se pose la question de l'urgence de faire un aménagement provisoire au cimetière par rapport à un aménagement cohérent et complet.

Mme Hutin Zumbach relève, comme les conseillers municipaux ont pu le constater, qu'il a fallu abattre des arbres. Maintenant, il n'y a plus rien dans le cimetière à part les tombes et du gravier. Lors de la précédente législature, la commission a proposé de faire un projet avec davantage d'envergure pour avoir un concept plus travaillé. On est ainsi arrivé sur l'idée qu'il fallait demander à des professionnels de faire un cahier des charges avec la proposition d'un projet qui pourrait ensuite être réalisé par un paysagiste, d'où le fait de demander un devis à trois entreprises différentes. Ceux-ci ont été demandés, mais de manière pas très précise et un peu éparpillée. Lors de la précédente législature, il n'a donc pas été possible de comparer correctement ces trois devis. Maintenant, des demandes de compléments sont en cours et on attend le retour de ces devis. Tout cela va prendre du temps et aura un certain coût. L'idée proposée par Canopée est que, en attendant, ils pourraient faire quelque chose de provisoire avec des bacs qui pourraient ensuite être utilisés pour d'autres espaces.

Le rapport de la commission Urbanisme du 17 août 2020 est approuvé à l'unanimité

14. Approbation du rapport de la commission Sociale du 15 juin 2020

Mme Jaquier précise, par rapport à la manifestation du 16 octobre 2020, qui était prévue initialement pour la remise des mérites sportifs et culturels et des remerciements aux bénévoles COVID, qu'il a semblé plus judicieux, après la séance de commission, de séparer ces événements. Il paraît bien de faire un remerciement pour les bénévoles qui se sont mobilisés par rapport au COVID-19. Par contre, on pourrait associer la remise des mérites sportifs et culturels à une manifestation communale au printemps, si le virus s'éloigne d'ici là.

Mme Jaquier confirme également que la fête du 1^{er} août 2021 aura bien lieu à Dardagny et non à Russin.

Mme Monney note qu'il est envisagé d'acheter une statue. Elle aimerait savoir où il est prévu de l'installer le cas échéant.

Mme Jaquier répond qu'il n'y a pas encore d'emplacement défini, mais la possibilité de la mettre à l'entrée du village a été évoquée.

M. Bodenmann demande s'il ne serait pas plus judicieux de fixer l'endroit où mettre cette statue avant de voter le budget correspondant.

Mme Jaquier pense qu'il faut d'abord prévoir la somme. Ensuite, il est assez facile de choisir l'emplacement.

Mme Bovy précise, par rapport aux subventions communales au point 3, que le pourcentage est de 0,7 ‰ et non de 0,7 %.

Le rapport de la commission Sociale du 15 juin 2020 est approuvé par 4 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

15. Approbation du rapport de la commission Entretien du 16 juin 2020

Mme Vanoncini constate que le rapport parle à plusieurs reprises de montants assez conséquents et du fait qu'un devis va être demandé à l'entreprise Bechaz de Satigny. C'est très bien puisque cela favorise les entreprises locales, mais **Mme Vanoncini** aimerait savoir si un devis va être demandé à d'autres entreprises pour avoir un comparatif.

M. Vuissoz confirme que des devis ont été demandés à M. Béchaz. Puisque cela dépassait la somme indiquée plus tôt par Mme Zoller, M. Vuissoz a également demandé un devis à la maison Sogeca et à la maison Scrasa de Satigny. On attend maintenant le retour de ces entreprises.

Mme Vanoncini relève qu'un fichier devait être envoyé avec le compte-rendu (cf. point 2). Elle demande s'il est aussi disponible sur CMNET.

Mme Zoller précise qu'il y a bien ce fichier qui est un PowerPoint.

Mme Vanoncini note que le rapport parle des travaux « pont sous-voies route de La Plaine ». Elle demande si c'est le passage à la sortie de La Plaine.

M. Vuissoz explique qu'il va y avoir des travaux à cet endroit et que les CFF ont demandé ce que la commune souhaitait dans ce cadre. Elle a ainsi trouvé judicieux de faire un passage pour piétons et vélos qui soit distinct du tunnel pour les voitures. Cela permet aux piétons de passer directement du trottoir du côté de Firmenich au trottoir qui se trouve après les voies en direction du terrain de football sans passer par le tunnel existant.

Mme Vanoncini trouve que c'est une très bonne nouvelle.

Le rapport de la commission Entretien du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

16. Approbation du rapport de la commission Communication du 17 juin 2020

Mme C. Hutin indique que les contributions des conseillers municipaux au journal de la commune sont les bienvenues. Le délai rédactionnel du prochain journal est fixé au 9 novembre 2020.

Le rapport de la commission Communication du 17 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

17. Approbation du rapport de la commission Enfance du 18 juin 2020

Mme Vanoncini aimerait savoir ce qu'est « Pop e Poppa ».

Mme Zoller explique que c'est la fondation qui gère une majorité des crèches publiques à Genève. Elle s'occupe, selon les dossiers, de la pension des parents, de la facturation, de comptabilité ou de la gestion du personnel et les salaires. Dans le cadre du groupement intercommunal, Pop e Poppa s'occupe de la comptabilité, de la facturation, des encaissements des pensions des parents et de tout ce qui est salaire. En revanche, c'est le groupement qui s'occupe de tout ce qui concerne les embauches.

Mme Hutin Zumbach aimerait comprendre pourquoi la commission a refusé de prendre en compte le plan de mobilité.

M. Rausis indique que la commission a été amenée à étudier les projets qui étaient en discussion lors de la précédente législature. Il y avait deux projets, l'un étant sur le développement durable et l'autre étant ce plan de mobilité scolaire. Les devis avaient été faits pour les deux projets. Il faut savoir que la commune avait déjà une expérience de Robin des Watts puisque ce projet avait déjà eu lieu en 2016 et 2017. Cela s'était bien passé et la commission a assez rapidement adhéré à ce projet Robin des Watts, même si ce n'est pas encore complétement validé. Pour l'association transport et environnement, un reproche qui a été fait au programme de mobilité scolaire qu'elle proposait de faire, c'est que la configuration de la commune fait qu'il est assez compliqué de réinventer le trajet entre le lieu de domicile et l'école. La commission a réfléchi à cela et s'est dit qu'elle laissait ce projet de côté pour l'instant. Il y avait notamment un aspect un peu onéreux et cela semblait un peu démesuré et pas tout à fait pertinent. **M. Rausis** précise que Robin des Watts traite du développement durable, mais abordera aussi le thème de la mobilité.

Mme Vanoncini demande si une solution alternative est envisagée pour l'Escalade au cas où la manifestation ne pourrait pas avoir lieu à cause des restrictions liées à la situation sanitaire.

M. Rausis relève qu'il reste encore un peu de temps avant décembre et que la situation peut évoluer

d'ici là. À ce stade, il n'y a pas de solution alternative, mais la commission va entrer dans le vif du sujet de l'organisation de cette fête dans les semaines à venir.

Le rapport de la commission Enfance du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

18. Approbation du rapport de la commission Enfance du 22 juillet 2020

M. Rausis précise que les montants sur lesquels la commission s'est mise d'accord, ce sont les Fr. 15'000.- pour le transport des enfants à la piscine et les Fr. 10'000.- pour la promotion du développement durable dans les écoles.

Le rapport de la commission Enfance du 22 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

19. Approbation du rapport de la commission Finances du 22 juin 2020

Le président signale que la séance de travail du lundi 14 septembre 2020 est annulée.

M. Bodenmann remercie le président de la commission des finances pour tout le travail qu'il a fait pour présenter les aspects financiers.

Le rapport de la commission Finances du 22 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

20. Délibérations

a) Rampe de Challex – gare CFF

M. Bodenmann aimerait savoir quelle est la durée des travaux.

Mme Zoller répond que les travaux vont durer 4 mois. Toutefois, avec la pause hivernale (les centrales à béton sont fermées aux mois de décembre et janvier), cela signifie que les travaux se termineront vers le mois de mars.

Mme Jaquier demande si une solution provisoire est prévue pour que les gens puissent quand même accéder au quai.

Mme Zoller répond qu'il n'y a pas de solution provisoire prévue.

M. Vuissoz fait remarquer qu'il y aura toujours le passage le long des jardins avec les escaliers pour monter.

Mme Zoller précise que cette possibilité n'existera que jusqu'à ce que les escaliers soient démolis pour faire la rampe. D'ailleurs, il faut savoir que celle-ci aura une pente de 6 % pour être accessible aux fauteuils roulants et qu'elle va se prolonger jusqu'à l'arrêt de bus. Quant au nouvel escalier qui sera créé, il prendra à peu près le chemin longeant aujourd'hui la parcelle et qui monte sur la gare.

Délibération

Vu la nécessité de créer un chemin d'accès piétonnier permettant aux habitants du nouveau quartier de La Plaine ainsi qu'aux résidents de l'EMS de rejoindre la place de la gare CFF de La Plaine ;

Vu le devis établi par l'Atelier d'architectures Reto Ehrat en date du 26 août 2020 ;

Vu la demande d'autorisation de construire du 3 avril 2020 ;

Vu les rapports de la commission des Routes du 15 octobre 2019 et du 2 décembre 2019 ;

Vu les explicatifs donnés par l'Exécutif ;

Conformément à l'art. 30, al. 1 let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du maire ;

le Conseil municipal

D E C I D E

À la majorité simple

Par 13 oui, 0 non et 0 abstention sur 13 conseillers municipaux présents

- 1) De réaliser les travaux de construction de la rampe d'accès piétonnière entre la route de Challex et la gare CFF de La Plaine ;
- 2) D'ouvrir au maire un crédit de Fr. 530'000 TTC destiné à ces travaux ;
- 3) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 4) D'amortir la dépense nette de Fr. 530'000,- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021 ;
- 5) D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 530'000,- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

b) Nomination des membres du Conseil de fondation de la « Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées », par les Conseils municipaux des trois communes

Le président rappelle le devoir d'abstention des conseillères et conseillers municipaux prévu à l'article 42 du règlement du Conseil municipal : « Dans les séances du Conseil municipal et des commissions, les membres de l'Exécutif et du Conseil municipal qui, pour eux-mêmes, leurs ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoints ou alliés au même degré, ont un intérêt personnel direct à l'objet soumis à la délibération, ne peuvent intervenir dans la discussion, ni voter ».

Mme Vanoncini est surprise de voir que M. Pierre Guignard est le seul membre du conseil de fondation à habiter en dehors des communes concernées, en l'occurrence dans le canton de Vaud.

M. Vuissoz explique que M. Guignard était là au début de la fondation. Il a ensuite déménagé hors du Genève, mais il va également quitter la fondation.

Mme Zoller signale que ni Mme Bovy ni elle-même ne s'occupaient de ce dossier lors de la précédente législature et qu'elles ont récupéré un dossier avec un certain nombre de coquilles. Initialement, M. Guignard devait effectivement rester comme président, puis il a décidé de ne plus se représenter en tant que tel. Vraisemblablement, il est encore dans la liste des membres. Par ailleurs, a priori, rien dans les statuts n'impose un lieu de résidence, mais les statuts devront faire l'objet d'un important toilettage. Pour les 5 ans à venir, en l'état des statuts, M. Guignard peut être élu au conseil

de fondation étant donné qu'il en a fait partie depuis le début.

M. Bodenmann note que ce dossier semble quand même assez compliqué puisqu'il s'agit notamment de faire un grand toilettage des statuts. Il aimerait toutefois savoir si l'association est saine et être assuré qu'il n'y a pas anguille sous roche.

Mme Bovy répond que l'association est apparemment saine. Elle vient d'ailleurs de s'engager dans une opération très importante à Satigny puisqu'elle acquiert un immeuble pour faire des appartements protégés. **Mme Bovy** fait également remarquer que M. Guignard est l'une des six personnes présentées par la commune de Satigny en plus des 4 personnes présentées par Dardagny et des 3 personnes présentées par Russin.

Mme Zoller ajoute que cela fait 5 ans que les comptes sont approuvés par les conseils municipaux et qu'ils sont sains. Ils sont par ailleurs validés par une fiduciaire. On peut donc dire avec assez de certitude que la fondation est saine. Elle a même les moyens d'avoir de l'ambition de créer un projet immobilier sur la surface l'ex-cave du Mandement.

Délibération

Vu les articles 9 et 10 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

sur proposition de la Mairie ;

le Conseil municipal

DECIDE

A la majorité simple

Par 13 oui, 0 non et 0 abstention sur 13 conseillers municipaux présents

- 1) De nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de fondation de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, soit pour la période de la législature :

Monsieur Vincent Barthassat	Rte Mandement 127	1242 Satigny
Madame Claire Bellevaux	Rte de Malval 22	1283 Dardagny
Madame Françoise Chuat Vuissoz	Rte Mandement 443	1283 Dardagny
Monsieur Pierre Guignard	Rte Narcisses 1	1832 Chamby
Monsieur Stefan Keller	Rue des Etourneaux 14	1242 Satigny
Madame Véronique Kolly	Ch. des Crêtets 26	1242 Satigny
Madame Patrick Demuylder	Route des Molards 12	1281 Russin
Monsieur Yves-Jean Dumeril	Rte Bourdigny 46	1242 Satigny
Madame Isabelle Guyot	Rte de la Plaine 99	1283 La Plaine
Madame Sylvie Pedretti	Route du Mandement 359	1281 Russin
Monsieur André Tinguely	Ch. Merdisel 21	1242 Satigny

L'exécutif de Dardagny nomme Madame Laure Bovy, adjointe, en qualité de membre représentant de la commune de Dardagny au sein dudit Conseil.

c) Plan de site Dardagny

Mme Hutin Zumbach demande si toutes ces personnes ayant fait des recours ont été consultées ou en tout cas ont été invitées à la discussion au moment où les décisions qui impactaient leur propriété ont été mises en route.

Mme Bovy n'a rien vu, ni note ni procès-verbal, dans le dossier, disant si ces personnes ont été entendues ou non. Il y a un courrier de M. Claude Ramu de 2017 et un procès-verbal de travail où Urbaplan dit qu'il faut convoquer les propriétaires concernés, mais il n'y a aucun document dans le dossier permettant d'éclairer sur cette question. **Mme Bovy** précise que, dans le cadre de l'actuelle législature, l'exécutif a reçu Claude Ramu et son mandataire.

Délibération

Vu le plan directeur communal et des chemins pour piétons de Dardagny n° 29620-519 adopté par le Conseil municipal de Dardagny le 21 novembre 2012 et approuvé par le Conseil d'Etat le 30 janvier 2013.

vu la lettre de M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DT, du 29 octobre 2019, annonçant l'ouverture de l'enquête publique n° 1951 concernant le projet de plan de site n° 30036-515 relatif au village de Dardagny ;

vu l'enquête publique n° 1951 qui a eu lieu du 31 octobre 2019 au 30 novembre 2019 inclusivement ;

vu la lettre du Service des monuments et des sites (DT-OPS-SMS) du 20 décembre 2019 demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit projet de plan de site ;

conformément à l'article 30, al. 1, lettre r) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

conformément à l'article 40, al. 3 de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) ;

vu les diverses présentations au groupe de travail du plan de site et au Conseil municipal ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

A la majorité simple

par 2 oui, 9 non et 2 abstention sur 13 conseillers municipaux présents

- 1) de préavis favorablement le projet de plan de site n° 30036-515 (enquête publique n° 1951) relatif au village de Dardagny
- 2) d'inviter le DT à répondre de manière détaillée aux observations présentées par les personnes suivantes :
 - Anne-Marie Vuagnat-Mermier – courrier du 23 novembre 2019
 - Pierre Hutin – courrier du 21 novembre 2019
 - Claude Ramu – courrier du 24 novembre 2019
 - Jacqueline Gros – courrier du 28 novembre 2019
 - Gérald Gros – courrier du 27 novembre 2019
 - Antoine et Sandra Darbellay – courrier du 24 novembre 2019
 - Madeline et Jacqueline Gros – courrier du 28 novembre 2019
 - Gautier Rausis et Sandra Moreira Rausis – courrier du 29 novembre 2019
 - Marc Ramu – courrier du 29 novembre 2019
 - Gilbert Friederich – courrier du 12 mars 2019

21. Point de situation sur les dossiers en cours

- **M. Todesco** souhaite savoir où en est le dossier du CHAD.

Mme Zoller fait savoir que Me Potter Van Loon a donné sa démission de ce mandat et que c'est maintenant Me Bellanger qui s'en occupe. Celui-ci a pris contact avec les différentes parties. À ce stade, l'exécutif attend un retour plus précis. Des devis supplémentaires doivent être demandés pour la réparation du toit, ce qui est en cours. **Mme Zoller** indique qu'il y aura peut-être la possibilité de présenter la situation au Conseil municipal en octobre en fonction de l'avancement du dossier.

M. Todesco note que des réparations devaient être faites au CHAD, une fois que l'expertise serait bouclée, pour éviter que le problème s'aggrave. Il aimerait savoir si cela a pu être fait.

Mme Zoller explique que les réparations consistent à démontrer les panneaux solaires, à refaire le toit et toute l'étanchéité de celui-ci et à remettre la totalité des panneaux solaires. Cela n'a pas été fait parce que la question qui se pose, à ce jour, est de savoir qui avance l'argent. Il faut savoir que la possibilité de couvrir les panneaux solaires avec des bâches pour protéger le bien a été évoquée et les devis donnent un coût entre Fr. 40'000.- et Fr. 240'000.-. Le problème est que l'on n'a pas de garantie que cela n'abîmera pas les panneaux solaires. En somme, cela veut dire qu'il faudrait démonter les panneaux pour couvrir le toit, mais, à partir de ce moment, autant refaire l'étanchéité du toit. C'est donc un peu le serpent qui se mord la queue. On espère que les devis qui doivent arriver permettront de débloquer rapidement la situation, mais on est pour le moment toujours sur le statu quo par rapport à l'état du bâtiment, ce qui est effectivement une mauvaise chose selon **Mme Zoller**.

- **Mme Hutin Zumbach** a appris que le rapport Citec est arrivé. Elle demande si l'exécutif a pris la décision de le diffuser ou non.

Mme Zoller indique que l'entreprise Citec a fait le travail pour lequel elle a été mandatée. En tout cas, elle suppose que c'est le cas parce que Malval et Essertines ne sont pas inclus dans cette étude. Tous les éléments que Mme Zoller a pu collecter auprès de ses prédécesseurs en termes d'études sur le stationnement, c'est-à-dire l'étude Citec sur les parkings des bords de l'Allondon qui avait demandé par l'État ainsi qu'une étude sur la zone 30, elle les a transmis à la commission Entretien - Sport afin qu'elle travaille sur la politique de stationnement de la commune de Dardagny. **Mme Zoller** suppose que la commission va travailler sur ce dossier et que, dès qu'elle aura un rapport à faire valider au Conseil municipal, toutes ces annexes y seront jointes.

- **M. Vuissoz** aimerait savoir qui a posé l'écriteau limitant le stationnement à une durée de 15 heures au parking de l'Allondon.

Mme Zoller pense que c'est peut-être l'État. Elle va se renseigner, car elle n'avait pas connaissance de la pose de ce panneau.

Mme Jaquier précise que chaque panneau est lié à un arrêté du Conseil d'État.

22. Propositions individuelles

- **Mme Jaquier** signale que, à chaque législature, le Conseil municipal effectue un voyage de législature et, à cet effet, les jetons de présence sont mis dans une tirelire commune pour son organisation. Elle propose aux conseillers municipaux de dire, pour la prochaine séance du Conseil municipal, s'ils souhaitent que leurs jetons de présence soient versés dans ce pot commun.

Mme Hutin Zumbach ajoute que, jusqu'à présent, les conjoints étaient conviés à ce voyage contre une petite participation financière. Il faudra aussi que les conseillers municipaux se positionnent sur ce point.

Mme Monney comprend que ce qui était auparavant possible, en termes de mécanisme pour

financer ce voyage, ne peut plus être utilisé aujourd'hui. Elle aimerait donc savoir si cela signifie que les conseillers municipaux vont recevoir les jetons de présence et devoir les reverser dans un deuxième temps.

Le président explique, en tant que président de la commission des finances, que si un compte est alloué au Conseil municipal, il faudra établir un règlement relatif à ce compte. Une autre possibilité est que les jetons de présence soient versés directement sur un compte relatif à la commune pour éviter d'avoir à établir un règlement. Enfin, il est bien entendu possible de verser les jetons de présence aux conseillers municipaux. **Le président** propose de discuter de la manière de procéder lors du prochain Conseil municipal.

Mme Vanoncini souhaite en savoir plus sur le type de voyage qui est organisé.

Mme Jaquier signale que le Conseil municipal a fait de très beaux voyages de 4 jours et 3 nuits notamment à Budapest, Bilbao et Séville. Par rapport à la question de la pratique financière à adopter, **Mme Jaquier** pense qu'il faut, au préalable, se prononcer sur les aspects pratiques.

Mme Schlipf demande quel est le montant des jetons de présence pour chaque séance.

Le président répond que cela représente Fr. 600.- par année actuellement.

Mme Schlipf aimerait savoir qui décide de ce montant.

Le président indique que c'est discuté par la commission des finances et que cela passe ensuite au Conseil municipal. Il précise qu'il a été question, dans le rapport de la commission des finances, d'augmenter ce montant, mais que la commission a décidé de ne pas se prononcer sur ce point pour le moment et de maintenir durant au moins un an le montant actuel.

M. Genecand comprend que la participation au voyage n'est pas obligatoire.

Le président confirme que la participation à ce voyage n'est pas obligatoire.

- **Mme Zoller** informe les conseillers municipaux que, lors de la précédente législature, les CFF avaient approché la commune pour savoir si elle était intéressée par le terrain de l'ancienne maison du garde-barrière qui se trouve à côté du passage à niveau inférieur de la Donzelle (à gauche quand on remonte le chemin de la Donzelle) et qui est contigu au terrain des immeubles communaux. Les CFF seraient d'accord de le céder à prix coûtant pour autant que la commune en fasse un projet d'utilité publique. Le précédent Conseil municipal avait proposé d'acquérir ce bout de terrain pour en faire une déchèterie. **Mme Zoller** demande si elle doit continuer les discussions avec les CFF pour acquérir ce bout de terrain à prix coûtant (Fr. 30'000 à Fr. 50'000.-) pour faire un projet d'utilité publique. Elle précise que le reste du terrain communal est constructible, mais si la commune souhaite par exemple faire la construction d'un immeuble, les CFF ne le vendraient pas à prix coûtant, mais au prix du marché.

Mme Schlipf demande quelle est la dimension du terrain.

Mme Zoller n'a pas les proportions exactes, mais si le Conseil municipal lui dit de continuer, elle apportera ces précisions, notamment le prix exact, au Conseil municipal. Pour le moment, c'est une position de principe que doit prendre le Conseil municipal.

Mme Jaquier demande si la commune pourrait faire autre chose qu'une déchèterie.

Mme Zoller précise que cela doit être un projet d'utilité publique pour que la vente se fasse à prix coûtant. Il se trouve que l'une des premières idées qui est venue à l'esprit des précédents conseillers municipaux, c'est une déchèterie parce que la déchèterie actuelle est petite et n'est pas bien conçue.

M. Polte comprend que ce n'est qu'une partie de la parcelle n° 1'300.

Mme Zoller confirme que ce n'est qu'une partie de la parcelle n° 1'300, mais, pour le moment, les CFF ne sont pas capables de délimiter exactement la surface concernée.

M. Vuissoz n'est pas sûr qu'une déchèterie soit tout à fait bien à cet endroit.

Mme Schlipf pense que cela n'engage à rien de continuer la discussion avec les CFF. C'est la continuité d'un travail qui a été fait précédemment.

La proposition de poursuivre les discussions avec les CFF est approuvée à l'unanimité.

Mme Zoller tiendra au courant le Conseil municipal de l'évolution du dossier.

- **Mme Jaquier** signale que tous les conseillers municipaux sont invités à la soirée du 16 octobre 2020. Si possible, ils peuvent venir à partir de 16h30-17h00 pour donner un coup de pouce pour la mise en place.
- **Le président** souhaite conclure cette première séance de la législature avec une maxime relative à la longueur de l'ordre du jour : « Question : comment faire pour ne pas perdre son temps ? Réponse : l'éprouver dans toute sa longueur » Albert Camus. Il remercie les conseillers municipaux pour leur travail.

La séance est levée à 22h19

Le Président

Une Conseillère municipale

Le secrétaire

Julien Guyot

Emilienne Hutin Zumbach

Roger Wyss